



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 juin 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 30

**OBJET**

Affaire n° 2023-072

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**BUDGET DE VALORISATION  
DES EAUX TRAITEES  
EN SORTIE DE STATION  
D'EPURATION (VETSSE)**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vendredi neuf juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa.

**Absents représentés** : M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint par M. Jean-Max Nagès, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard Robert, Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Zakaria Ali par M. Mihidoiri Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Honorine Lavielle à 15h20 (affaire n° 2023-069), M. Olivier Hoarau de 15h30 à 15h32 (affaires n°s 2023-071 à 2023-073).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 2 juin 2023.

LA PRESIDENTE DE SEANCE



*Annick Le Toullec*  
Annick LE TOULLEC

.....  
.....

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif ;

**Vu** l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

**Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 24 mai 2023 ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Le Toullec a été élue présidente de séance par le conseil municipal pour débattre et voter le Compte Administratif ;
- Le Maire s'est retiré de la salle du conseil municipal au moment du vote, soit de 15h30 à 15h32 ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

#### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2022 du Budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

**Article 2 :** d'arrêter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- en section de fonctionnement : 0,00 €,
- en section d'investissement : 0,00 €;

**Article 3 :** d'arrêter le montant des restes à réaliser à 323 399,99 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;

**Article 4 :** de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2023.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LA PRÉSIDENTE DE SEANCE**



*A. Le Toullec* **Annick LE TOULLEC**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration pour l'exercice 2022.

#### LES RESULTATS

■ Au niveau de la section de fonctionnement :

L'exercice 2022 n'enregistre ni recette ni dépense.

Le résultat de l'exercice est donc de 0,00 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (10 240,00 €), le résultat de clôture présente un excédent de 10 240,00 € qu'il convient d'affecter.

■ Au niveau de la section d'investissement :

Aucun mouvement n'est enregistré sur l'exercice 2022.

Le résultat de l'exercice est donc de 0,00 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (71 343,03 €) et compte tenu des restes à réaliser en dépenses (323 399,99 €) et en recettes (329 850,00 €), le résultat définitif présente un excédent de 77 793,04 €.

#### L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2022, comme suit :
  - en section de fonctionnement : 0,00 €,
  - en section d'investissement : 0,00 € ;
- d'arrêter le montant des restes à réaliser à 323 399,99 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;
- de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2023 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**Affaire suivie par la Direction des Finances**

# **BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ANNEXE DETAILLEE**

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n°2016-121).

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 17/062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 17/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'Environnement. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet. Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget depuis 2018.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

Les épisodes de sécheresse survenus en France Métropolitaine ont questionné sur le bon usage et la juste répartition de la ressource en eau. Le gouvernement s'est engagé, au travers des 53 mesures du Plan Eau publié en mars 2023, à encourager les usages d'eaux non conventionnels, incluant la réutilisation des eaux usées.

Ainsi, des assouplissements réglementaires sont annoncés d'ici la fin de l'année 2023. Ces derniers pourraient permettre d'envisager le passage en phase opérationnelle. Au préalable la Ville devra effectuer une nouvelle demande d'autorisation préfectorale et relancer des procédures de consultation.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l'excédent reporté.

Chapitre	Total budget	Réalisation	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	5 000,00	-	-
67 - Charges exceptionnelles	5 240,00	-	-

<b>Dépenses</b>	<b>10 240,00</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
-----------------	------------------	----------	-------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	Taux de réalisation
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 240,00	10 240,00	100,0%

<b>Recettes</b>	<b>10 240,00</b>	<b>10 240,00</b>	<b>100,0%</b>
-----------------	------------------	------------------	---------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements en recettes comme en dépenses.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Reprise Excédents antérieurs reportés	0,00	10 240,00	<b>10 240,00</b>
Résultat définitif de clôture	0,00	10 240,00	<b>10 240,00</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que les restes à réaliser (RAR) :

Chapitre	Total budget	Réalisation	RAR	Total réalisation	Taux de réalisation
20 - Immobilisations Incorporelles	401 193,03	-	323 399,99	323 399,99	80,6%

<b>Dépenses</b>	<b>401 193,03</b>	<b>-</b>	<b>323 399,99</b>	<b>323 399,99</b>	<b>80,6%</b>
-----------------	-------------------	----------	-------------------	-------------------	--------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	RAR	Total réalisation	Taux de réalisation
13 - Subventions d'investissement	329 850,00	-	329 850,00	329 850,00	100,0%
001 - Résultat d'investissement reporté	71 343,03	71 343,03	-	71 343,03	100,0%

<b>Recettes</b>	<b>401 193,03</b>	<b>71 343,03</b>	<b>329 850,00</b>	<b>401 193,03</b>	<b>100,0%</b>
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements en recettes comme en dépenses.

Les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché de maîtrise d'œuvre ;
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité en 2017.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
0,00	71 343,03	71 343,03
<b>0,00</b>	<b>71 343,03</b>	<b>71 343,03</b>
323 399,99	329 850,00	6 450,01
<b>323 399,99</b>	<b>401 193,03</b>	<b>77 793,04</b>

<b>Résultat de l'exercice</b>
Reprise du résultat antérieur reporté
<b>Résultat intermédiaire de clôture</b>
Restes à réaliser
<b>Résultat définitif</b>

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)  
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2023_072
Objet :	Compte administratif 2022 - budget annexe VETSSE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	974-219740073-20230609-DL_2023_072-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jf.savignan@ville-port.re

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 974-219740073-20230609-DL_2023_072-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023-072.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122.4 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 5. Compte Administratif 2022 - budget VETSSE.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_072-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	588.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2023 à 06h10min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2023 à 06h10min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2023 à 06h10min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2023 à 06h10min38s	Reçu par le MI le 2023-06-23